

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 04266

Numéro SIREN : 389 191 800

Nom ou dénomination : Grid Solutions SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2021 sous le numéro de dépôt 59316



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

GRID Solutions S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

GRID Solutions S.A.S.

204 Rond-Point du Pont De Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt

Ce rapport contient 36 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

GRID Solutions S.A.S.

Siège social : 204 Rond-Point du Pont De Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
Capital social : € 45 200 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associé unique de la société GRID Solutions S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRID Solutions S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans notre rapport du 8 mars 2021 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons formulé une réserve pour limitation en raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'inventaire physique des stocks d'en-cours et de produits finis de l'unité AHT, votre société n'avait pas été en mesure de justifier les écarts d'inventaires identifiés lors de notre assistance à l'inventaire physique, de documenter la correction des écarts d'inventaires identifiés lors de l'inventaire physique, ni de nous communiquer le listing après ajustement des écarts d'inventaires. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer sur le montant de « Variation de stock » qui figure dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Contrats de longue durée

GRID Solutions S.A.S. constate le chiffre d'affaires et le résultat sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Reconnaissance des transactions réalisées par la société au titre de ses contrats commerciaux » de la note 5 « Modes et méthodes appliqués aux différents postes de bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux états financiers. Ce chiffre d'affaires et le résultat sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projets.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner le processus d'approbation de ces estimations mis en place par la société.

Provisions pour litige

GRID Solutions S.A.S. constitue des provisions pour couvrir des risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 16 « Provisions pour risques et charges et dépréciations » de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité des Directeurs et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs intra-groupe prévus par cet article.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité des Directeurs.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société GRID Solutions S.A.S. à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, 19 octobre 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Grandclerc
Associé

COMPTES ANNUELS

Société : GRID SOLUTIONS SAS

Forme juridique : S.A.S

Siège social : 204 Rond Point du Pont de Sèvres 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT

SIREN 389 191 800

Date de clôture : 31/12/2020

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
Note 1 - Activité de la Société.....	7
Note 2 - Base d'établissement des comptes annuels.....	7
Note 3 - Evénements majeurs de l'exercice.....	7
Note 4 - Description des méthodes comptables.....	8
Note 5 - Modes et méthodes appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat.....	9
Note 6 - Répartition du chiffre d'affaires par destination.....	16
Note 7 - Résultat financier.....	16
Note 8 - Résultat exceptionnel.....	17
Note 9 - Impôts sur les bénéfices.....	18
Note 10 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	19
Note 11 - Stocks et en cours.....	21
Note 12 - Créances clients et comptes rattachés et autres créances.....	22
Note 13 - Echeancier des créances.....	22
Note 14 - Disponibilités.....	23
Note 15 - Capitaux propres.....	23
Note 16 - Provisions pour risques et charges et dépréciations.....	25
Note 17 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	26
Note 18 - Echéancier des dettes.....	27
Note 19 - Instruments financiers de couverture.....	27
Note 20 - Effectifs.....	28
Note 21 - Engagements hors bilan.....	28
Note 22 - Liste des filiales.....	30
Note 23 - Informations sur les parties liées.....	30
Note 24 - Evénements postérieurs à la clôture.....	30

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	31 318 125	16 056 530	15 261 595	17 786 602
Fonds commercial	10 000 000	2 961 000	7 039 000	8 684 000
Autres immobilisations incorporelles	907	907		0
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	41 319 031	19 018 436	22 300 595	26 470 602
Terrains	13 111 296	2 842 754	10 268 542	10 333 325
Constructions	89 592 937	56 913 228	32 679 709	29 029 423
Installations techniques, matériel	109 663 919	94 469 609	15 194 310	17 413 446
Autres immobilisations corporelles	11 899 767	10 207 724	1 692 043	1 236 036
Immobilisations en cours	3 268 346		3 268 346	9 342 366
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	227 536 266	164 433 315	63 102 951	67 354 597
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	71 182 982	29 252 739	41 930 243	12 902 980
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	52 192 245		52 192 245	67 644 207
Autres immobilisations financières	197 119		197 119	302 485
TOTAL immobilisations financières	123 572 346	29 252 739	94 319 607	80 849 671
Total Actif Immobilisé (II)	392 427 643	212 704 490	179 723 153	174 674 869
Matières premières, approvisionnements	31 528 062	3 746 396	27 781 665	31 266 167
En cours de production de biens	32 962 721		32 962 721	38 690 089
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	16 152 579	1 202 904	14 949 675	12 841 046
Marchandises	927 495		927 495	881 222
TOTAL Stock	81 570 856	4 949 300	76 621 556	83 678 523
Avances et acomptes versés sur commandes	1 791 456		1 791 456	2 769 557
Clients et comptes rattachés	427 023 301	15 311 597	411 711 704	518 203 812
Autres créances	38 869 673	3 643	38 866 030	56 174 037
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	465 892 975	15 315 240	450 577 734	574 377 850
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	13 918 358		13 918 358	51 381 145
TOTAL Disponibilités	13 918 358		13 918 358	51 381 145
Charges constatées d'avance	79 848		79 848	1 211 386
TOTAL Actif circulant (III)	563 253 493	20 264 540	542 988 953	713 418 461
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	1 259 736		1 259 736	500 309
Total Général (I à VI)	956 940 872	232 969 030	723 971 841	888 593 639

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 21 200 000,00)	21 200 000	21 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	58 800 000	58 800 000
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	7 447 810	7 447 810
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	0	
TOTAL Réserves	7 447 810	7 447 810
Report à nouveau	-34 871 110	5 255 561
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-46 489 734	-40 126 671
Subventions d'investissement	394 455	944 738
Provisions réglementées	15 175 591	16 312 412
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	21 657 011	69 833 850
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	115 870 547	172 515 198
Provisions pour charges	94 662 768	120 070 992
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	210 533 315	292 586 190
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	458 575	20 022 509
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	4 091 887	5 858 154
TOTAL Dettes financières	4 550 462	25 880 662
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	199 843 242	174 911 661
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 365 532	210 195 983
Dettes fiscales et sociales	74 690 855	101 980 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 728 983	5 335 862
TOTAL Dettes d'exploitation	484 628 612	492 423 514
Produits constatés d'avance	1 902 246	7 287 296
TOTAL DETTES (IV)	491 081 320	525 591 473
Ecarts de conversion passif (V)	700 194	582 126
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	723 971 841	888 593 639

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	94 304 359	434 185 828	528 490 186	558 485 177
Production vendue services	107 612 291	9 674 791	117 287 082	116 041 619
Chiffres d'affaires nets	201 916 650	443 860 618	645 777 269	674 526 796
Production stockée			-2 350 744	15 845 580
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 006 796	569 470
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			47 193 801	135 017 693
Autres produits			181 112 382	209 895 372
Total des produits d'exploitation (I)			872 739 504	1 035 854 911
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			-46 273	-253 927
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			114 051 561	91 292 487
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			3 264 756	-9 276 490
Autres achats et charges externes			466 392 227	538 924 861
Impôts, taxes et versements assimilés			12 272 187	17 346 832
Salaires et traitements			201 603 937	208 717 814
Charges sociales			81 279 361	81 374 449
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	12 008 656	12 654 322
		Dotations aux provisions	1 645 000	1 316 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 702 916	5 391 070
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 297 849	42 564 669
Autres charges			31 832 688	35 858 516
Total des charges d'exploitation (II)			939 304 866	1 025 910 604
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-66 565 362	9 944 307
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			9 659 873	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 415 190	1 675 446
Reprises sur provisions et transferts de charges			656 540	660 123
Différences positives de change			5 243 784	5 950 973
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			16 975 387	8 286 542
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 000 000	14 579 310
Intérêts et charges assimilées			2 431 863	4 668 822
Différences négatives de change			4 218 570	1 527 672
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			10 650 433	20 775 804
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			6 324 954	-12 489 262
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-60 240 408	-2 544 955

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	779 038,02	8 592 015,135
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-185	
Reprises sur provisions et transferts de charges	57 277 275	4 013 197
Total des produits exceptionnels (VII)	58 056 128	12 605 212
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 199 376	23 973 991
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 000	174 772
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 506 720	27 982 249
Total des charges exceptionnelles (VIII)	55 806 096	52 131 012
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 250 032	-39 525 801
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-11 500 642	-1 944 085
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	947 771 019	1 056 746 665
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	994 260 753	1 096 873 336
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-46 489 734	-40 126 671

Note 1 - Activité de la Société

La société GRID SOLUTIONS SAS produit, installe et maintient des équipements et des systèmes pour les marchés de la haute tension. Ses produits sont utilisés pour transmettre l'électricité. Ils permettent de garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité de la transmission d'électricité ainsi que d'exploiter efficacement les réseaux grâce à la gestion de l'information en temps réel. Les services qui y sont associés permettent de fournir une ressource de haute qualité afin d'accompagner les produits et systèmes vendus durant leur cycle de vie complet.

Note 2 - Base d'établissement des comptes annuels

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux dispositions définies par le Plan Comptable Général français issu du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au JO du 15 octobre 2014, ainsi que les règlements ANC 2015-06 et 2016-07, sans modification notable des règles comptables et des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de la Société sont inclus par intégration globale dans les comptes consolidés établis par General Electric Company, dont le siège social est situé à Boston dans l'État du Massachusetts aux États-Unis.

Note 3 - Evénements majeurs de l'exercice

Prolongation exceptionnelle du délai d'approbation des comptes sociaux

La société a obtenu du tribunal de commerce une prolongation exceptionnelle du délai d'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Contrôle Fiscal

En février 2020, l'administration fiscale française a commencé une procédure de vérification de comptes et liasse fiscale de Grid Solutions SAS et portant sur les 3 derniers exercices clos.

A la date d'arrêtés des comptes, le contrôle fiscal reste en cours et donc aucun avis de redressement a été notifié à la société.

Résolution Litige Marché GIS

Comme il l'est mentionné ci-dessous en note 16 – provisions pour risques et charges et depuis l'exercice du 31 décembre 2015, la société avait constaté un total de 123 m€ provisions pour risques liés aux marchés de l'activité GIS. Au 31 décembre 2018, cette provision s'élevait à 121 millions d'euros.

En juillet 2020, en coopération avec le service juridique du Groupe General Electric, la société a résolu ce litige, cela engendrant une reprise de provision de 79 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019. Sur l'exercice 2020, la provision a été reprise en totalité pour un montant de 41 millions d'euros, la société Grid Solutions SAS ayant procédé au versement de 38 millions d'euros sur l'exercice 2020 conformément à l'accord signé.

Covid

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie. Dans ce contexte, de nombreux gouvernements, dont celui de la France, ont été amenés pour aider à contenir et à retarder la propagation du virus à prendre une série de mesures de confinement et de réduction de la circulation. En France, les premières mesures ont été annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et renforcées par une annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020.

Cette épidémie a, et aura, des conséquences économiques et financières lourdes pour de nombreuses entreprises, tant au niveau de leurs activités opérationnelles que de leur situation financière.

La propagation de la pandémie du Coronavirus dans le monde a impacté les activités de Grid Solutions. La plupart des pays ont pris des mesures de confinement qui ont forcé nos employés à changer leurs habitudes de travail, notamment en travaillant de leur domicile. Malgré ces perturbations la continuité des processus a pu être sauvegardée.

Cession de la branche d'activité "Grid Software Solutions"

Dans le cadre d'un projet de regroupement des activités digitales du groupe General Electric, la société Grid Solutions SAS a apporté à GE Digital Services Europe son activité d'exploitation de logiciels "Grid Software Solutions" par voie d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions. Le traité d'apport partiel d'actif a été signé le 14 août 2020 et l'opération a été exécutée au 1^{er} octobre 2020.

Les bases et conditions de l'apport partiel d'actif fait par Grid Solutions SAS à GE Digital Services Europe et de sa rémunération ont été déterminées à partir des éléments d'actif et de passif de l'activité apportée pour leur valeur nette comptable à la date de réalisation de l'apport. L'actif net apporté a ainsi été évalué à 18 685 788 €

L'apport est rémunéré par l'attribution à Grid Solutions SAS d'actions de GE Digital Services Europe créées à titre d'augmentation de capital. Grid Solutions SAS détient suite à cette opération 75,29% du capital de GE Digital Services Europe.

Note 4 - Description des méthodes comptables

Principes retenus pour l'arrêté des Comptes Annuels

GRID SOLUTIONS SAS est une société de droit français qui arrête ses comptes en conformité avec la réglementation comptable française. Ces comptes ont été préparés selon les mêmes principes qu'au 31 décembre 2019.

Les mêmes principes comptables sont observés pour les établissements stables à l'étranger. Le cours de conversion de fin d'exercice est retenu pour leur intégration dans les comptes de la société pour l'effet bilanciel et sur la base d'un taux moyen pour l'intégration des comptes de résultat.

Les écarts de changes en résultant sont comptabilisés en compte de résultat.

Durée et comparabilité de l'exercice social

La durée de l'exercice clos au 31 décembre 2020 est 12 mois.

Principe de continuité d'exploitation

La société a préparé ses comptes sur la base du principe comptable de continuité d'exploitation.

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Note 5 - Modes et méthodes appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat

Reconnaissance des transactions réalisées par la société au titre de ses contrats commerciaux

Pour le calcul du pourcentage d'avancement, la société utilise la mesure de l'avancement sur la base des coûts engagés, à condition que ces derniers reflètent des travaux raisonnablement acceptés par le client.

Cette méthode basée sur l'engagement des coûts est estimée comme plus fiable quant à la détermination de l'avancement technique, reflète davantage le processus interne de suivi de l'information financière et permet une reconnaissance du revenu plus en adéquation avec la réalité de l'exécution du contrat.

La Société réalise des ventes d'équipements et de services;

Contrats de longue durée

- ✓ L'exécution des obligations contractuelles afférentes à ces contrats se déroule généralement sur deux ou plusieurs exercices comptables.
- ✓ Le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. Dorénavant l'état d'avancement est défini sur la base des coûts engagés, à condition que ces derniers reflètent des travaux raisonnablement acceptés par le client. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.
- ✓ Le coût de revient des contrats inclut les coûts directs (tels que matières, main d'œuvre, sous-traitance) ainsi que les coûts indirects (conduite et direction des projets).

L'obligation couvrant la période de garanties fait l'objet de provisions reconnues en fonction de l'avancement du chiffre d'affaires

- ✓ Chaque contrat fait l'objet d'une revue à intervalles réguliers et la marge à terminaison (différence entre le prix de vente contractuel et le coût de revient) est réestimée sur la base des derniers éléments connus.
- ✓ S'il devient probable que le coût de revient à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte non encore constatée sur le CA non encore reconnu fait immédiatement l'objet d'une provision.

Ventes de biens et de services

Les revenus liés à la vente de biens sont reconnus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages consécutifs à la vente (c'est-à-dire généralement lors de la livraison du bien).

Les revenus liés à des prestations de services sont reconnus à l'issue de l'exécution des obligations contractuelles.

Transactions en devises

Les principes retenus sur la période sont les suivants :

Enregistrement des opérations non couvertes par des opérations à terme

Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans des comptes d'écart de conversion, les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Fiscalement, ces écarts de conversion sont pris en compte pour la détermination du résultat imposable de l'exercice, conformément à l'article 38-4 du Code Général des Impôts. La provision pour risque est quant à elle non déductible.

- Allocation des résultats de change au compte de résultat

Les résultats de change résultant de la comptabilisation des dettes et créances à caractère commercial ou financier et de leurs couvertures associées sont enregistrés en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations les ayant générés.

- Comptabilisation des couvertures de change

La société a recours à des instruments financiers de couverture pour limiter le risque d'exposition aux variations de cours des devises étrangères sur ses facturations clients ou factures fournisseurs dans lesdites devises étrangères. Pour ce faire elle procède principalement à des ventes ou achats à termes de devises étrangères souscrits en gré à gré avec des contreparties bancaires.

Les opérations en devises (achats / ventes) sont converties au cours du jour de l'opération. A la clôture, les dettes et créances sont revalorisés en contrepartie d'un écart de conversion sur la base des taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Parallèlement, les gains ou pertes de changes induits par les instruments dérivés auxquels elle a recours et répondant aux critères d'instrument de couvertures sont comptabilisés, de façon symétrique à l'élément couvert au compte de résultat.

Les couvertures adossées à des factures sont revalorisées en Chiffres d'affaires ou en Achats par contrepartie des comptes « effets des dérivés » sont comptabilisés à l'actif du bilan (rubrique « Disponibilités ») ou au passif du bilan (rubrique « Dettes financières »).

Les reports ou déports sont intégrés au coût de l'élément couvert au compte de résultat et ne sont pas étalés sur la durée de la couverture.

Fiscalement, les gains latents sur les contrats de change à terme en cours à la clôture de l'exercice sont pris en compte dans la détermination du résultat imposable de l'exercice. Sur cet exercice, la réintégration fiscale s'est élevée à 6 442 881 €. Concernant les pertes latentes, leur déduction est reportée à la date de réalisation de l'élément couvert. En application de l'article 38-6-3° du Code général des impôts, un relevé des positions symétriques est annexé à la déclaration de résultats de l'exercice. Le montant des pertes latentes ainsi reporté est de 3 587 789€ pour cet exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur valeur d'apport ou leur coût de production diminué du cumul des amortissements ainsi que des éventuelles dépréciations constatées.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

- de logiciels à usage interne ; ces logiciels sont amortis sur une période de 1 an à 5 ans.
- d'un fonds de commerce apporté en 2002 lors d'un audit partiel des actifs et faisant l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture. Conformément à l'article 214-3 du nouveau plan comptable général, ce fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non-limitée.
- de l'activation de frais de développement de logiciels

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur valeur d'apport ou leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, selon des durées d'utilisation comprises dans les fourchettes suivantes :

	Durée minimale	Durée maximale
Constructions	sur 17 ans	sur 40 ans
Agencements	sur 8 ans	sur 15 ans
Matériels et outillages industriels :	sur 3 ans	sur 25 ans
Matériels informatiques	sur 1 an	sur 8 ans
Mobilier de bureau	sur 3 ans	sur 7 ans

Dépenses de recherche et développement

Conformément à l'option définie par le règlement CRC n° 2004.16, la société inscrit la totalité de ses frais de recherche et de développement en charges dès que ces frais sont encourus.

Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

La valeur brute comptable des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition et les frais d'acquisition.

Dans le cadre de chaque clôture annuelle des comptes de la Société, les valeurs réelles des titres détenus en portefeuille sont calculées afin de déterminer la valeur d'inventaire des titres, les dotations ou reprises relatives aux dépréciations des titres, et si nécessaire, les dotations ou reprises relatives aux provisions pour risques sur titres.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres s'avère être inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée à l'actif du montant de la différence, sans que le montant de cette dépréciation ne puisse excéder le montant de la valeur brute comptable.

Par ailleurs, lorsque la valeur d'inventaire des titres s'avère être négative, une provision pour risques sur titres est constituée en complément au passif.

Prêt et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières correspondent principalement à des prêts et des dépôts et cautionnements. Ces créances font, le cas échéant, l'objet de dépréciation si leur recouvrement s'avère incertain au vu des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Créances rattachées à des filiales et participations

Ces créances font, le cas échéant, l'objet de dépréciation si leur recouvrement s'avère incertain au vu des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Stocks et En-cours :

Les stocks de matières et marchandises sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat.

La valorisation des produits intermédiaires, finis et des en-cours comprend le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production.

Le coût de production ainsi obtenu ne comporte donc pas de frais de siège, de frais commerciaux ou de frais financiers.

Des dépréciations sont constituées par comparaison entre le coût d'entrée et la valeur actuelle des stocks. Pour les produits finis et les marchandises destinées à être revendues en l'état, la valeur actuelle correspond à la valeur vénale c'est-à-dire au prix de vente déduction faite des frais restant à supporter. Pour les matières premières, les produits intermédiaires et les en-cours, la valeur actuelle correspond à la valeur d'usage c'est-à-dire au prix de vente du produit fini diminué des coûts d'achèvement et des frais de distribution.

Engagements en matière de retraites et avantages similaires

Conformément aux accords existants et à la convention collective, une indemnité de départ, calculée en fonction du nombre d'années de services effectuées, est versée aux salariés de l'entreprise lors de leurs départs en retraite. Ces indemnités se définissent comme des régimes à prestations définies dans la mesure où la société en tant qu'employeur s'engage sur le niveau des prestations à verser à ses salariés. Ces engagements de retraite sont évalués et comptabilisés conformément à la méthode 2 de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 (comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et des coûts des services passés).

Ainsi, pour déterminer la valeur actualisée, charges sociales incluses, de ses engagements, ainsi que le coût des services correspondants, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation nécessite l'utilisation de nombreuses hypothèses actuarielles, notamment âge de départ en retraite, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires.

La provision inscrite au bilan correspond à la totalité de ces engagements sans aucun différé au titre des changements d'hypothèses actuarielles et des éventuels coûts des services passés relatifs à des modifications de régime.

La charge de l'exercice correspond :

- au coût des services rendus pendant l'exercice,
- au coût des services passés lors d'une modification, réduction ou liquidation de régime,
- à la désactualisation des engagements,
- à la totalité de la variation des engagements résultant des changements d'hypothèses actuarielles.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite a été déterminé en fonction des évolutions législatives (recul de l'âge de départ en retraite) et de la catégorie socioprofessionnelle du salarié,
- le taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations des sociétés de bonne qualité (1.00 % au 31 décembre 2019 et 0.75 % au 31 décembre 2020),
- le taux d'augmentation des salaires doit être considéré comme une hypothèse à long terme et est basé sur le niveau d'inflation constaté et les attentes de différents organismes (l'enveloppe d'augmentation des salaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 était de 1,75 % de la masse salariale).

Les provisions

Provisions Réglementées :

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

Provisions pour Risques et Charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas connu de façon précise. Un passif correspond à une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Ces obligations peuvent résulter par exemple de restructurations annoncées ou de litiges en cours.

- Provisions pour Garantie :

Elles sont chaque année complétées, utilisées ou reprises en fonction de l'actualisation des dépenses restant à engager et des charges constatées durant l'exercice.

Elles sont reprises au plus tard à la signature du procès-verbal de réception définitive ou lorsque les dernières réserves éventuelles ont été levées.

Une provision statistique pour garantie est constituée sur la base de la moyenne des dépenses de garantie des trois dernières années. Une fois le projet terminé, le produit ou le service réceptionné par le client, une provision pour garantie spécifique est enregistrée si un risque est identifié concernant la qualité, le fonctionnement ou les spécifications du projet, produit ou service concerné. Pour les activités projets, la date de réception provisoire est le point de départ de la constitution de la provision pour garantie.

- Provisions pour Pertes à Terminaison :

Ces provisions sont constituées dans les cas où une perte globale est attendue sur une affaire. Elles sont comptabilisées pour le montant total de la perte probable dès que celle-ci est connue.

- Provisions pour Risques sur Affaires :

Il s'agit des affaires pour lesquelles des risques de pénalités de retard, pénalités techniques (de consommation, de rendement, etc.) et autres risques de toute nature apparaissent, contractuellement, pouvoir être imputés à la Société.

Elles sont utilisées, complétées ou reprises au fur et à mesure de la constatation ou de la disparition des risques et au plus tard à la signature du procès-verbal de réception définitive, ou lorsque les dernières réserves éventuelles ont été levées.

Passif éventuel :

Le passif éventuel fait l'objet d'une information en annexe et ne donne pas lieu à constatation d'une provision car il correspond à une obligation potentielle à la date d'établissement des comptes ou à une obligation pour laquelle la sortie de ressources n'est ni probable ni certaine.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Le fait générateur des créances est défini au cas par cas dans les contrats de vente.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes et également pour tenir compte de leur antériorité.

Depuis le 2 novembre 2015, GRID SOLUTIONS SAS a mis en place un contrat d'affacturage avec recours avec la société GE Capital Funding.

Les commissions d'affacturage se sont élevées à 618 K€ sur l'exercice et ont été comptabilisées en charges financières, en l'absence d'indication par le factor de la distinction entre intérêts et commissions.

Au 31 décembre 2020, le montant des créances cédées au factor se monte à 22 759 K€.

Note 6 - Répartition du chiffre d'affaires par destination

Le Chiffre d'affaires de l'exercice s'est réparti de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			%
Production vendue biens	528 490 186	558 485 177	-5,37%
Production vendue services	117 287 082	116 041 619	1,07%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	201 916 650	88 929 307	127,05%
Chiffres d'affaires nets-Export	443 860 618	585 597 489	-24,20%
Chiffres d'affaires nets	645 777 269	674 526 796	-4,26%

Note 7 - Résultat financier

Rubriques	Exercice N			Exercice N-1
	produits financiers	charges financières	montant net	montant net
Intérêts	1 415 190	- 2 431 863	- 1 016 673	- 2 993 376
Résultat de change	5 243 784	- 4 218 570	1 025 214	4 423 301
Produits financiers de participations	9 659 873		9 659 873	
Dotations et reprises de dépréciation actif à caractère financier	656 540	- 4 000 000	- 3 343 460	- 13 919 187
Dotations et reprises de provisions pour risques à caractère financier				
TOTAL	16 975 387	- 10 650 433	6 324 954	- 12 489 262

Il se compose essentiellement:

- de l'affectation du résultat du groupement Cogalex au titre de 2019 pour 9 660 k€

- de l'impact net des différences de change pour 1 025 k€.
- des frais financiers pour -1 017 k€
- des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation pour -4 000 k€

Note 8 - Résultat exceptionnel

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	779 038,02	8 592 015,13
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-185	
Reprises sur provisions et transferts de charges	57 277 275	4 013 197
Total des produits exceptionnels (VII)	58 056 128	12 605 212
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 199 376	23 973 991
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 000	174 772
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 506 720	27 982 249
Total des charges exceptionnelles (VIII)	55 806 096	52 131 012
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	2 250 032	-39 525 801

Le résultat exceptionnel est un gain de 2,2 m€ :

Pour les produits:

- une reprise sur provision litige "GIS" de 41,3 m€
- une reprise sur provision pour restructuration de 12,3 m€
- une reprise sur provision pour impôts de 2,4 m€
- un produit exceptionnel dû à une reprise sur amortissements dérogatoires de 1,1 m€

Pour les charges:

- un versement de 37,9 m€ dans le cadre de la résolution du litige GIS
- les dépenses engagées dans le cadre des restructurations de 12,2 m€
- une dotation pour provision pour restructuration (plan senior, RCC...) de 4,3 m€
- une subvention versée de 1.1m€.

Pour rappel, la perte de 39,5 m€ sur l'exercice 2019 était liée principalement par une dotation pour provision pour restructuration de 27.9 m€, une charge exceptionnelle relative à la correction d'erreur de 17,7 m€ et d'un produit exceptionnel de 8,6 m€ relatif à un amendement sur un abandon de créance de compte courant.

Note 9 - Impôts sur les bénéfices

La Société n'est plus membre d'aucun groupe d'intégration fiscale depuis 2015.

Le résultat fiscal de l'exercice 2020 est une perte de 60 598 k€ qui vient s'ajouter aux déficits reportables totaux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est un profit de 11 501 k€, principalement constitué du crédit impôt recherche, du crédit d'impôt famille (produit de 5 807 k€) et de l'impôt sur les activités imposables à l'étranger pour un produit de 5 694 k€.

Situation fiscale différée :

Rubriques (en milliers €)	Situation au 31 décembre 2019	Situation au 31 décembre 2018	Variation de l'exercice
BASES PASSIVES D'IMPOSITION DIFFEREE			
Amortissements dérogatoires	15 176	16 312	- 1 136
TOTAL	15 176	16 312	- 1 136
Accroissement de la dette future d'impôt (25,83%)	3 920	4 213	-293
BASES ACTIVES D'IMPOSITION DIFFEREE			
Fonds de commerce	10 000	10 000	0
Provisions et charges à payer non déductibles	77 079	84 745	- 7 666
Déficit reportable	447 646	387 043	+ 60 603
TOTAL	534 725	481 788	+ 52 937
Allègement de la dette future d'impôt (25,83%)	138 119	124 446	+ 13 673

Note 10 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	38 471 963		2 949 324	
	Terrains	13 115 915		0	
Constructions	Sur sol propre	48 056 268		5 183 304	
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	36 564 847		130 543	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 385 728		1 707 393	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	317 126			
	Matériel de transport	2 303 934		0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	10 439 370		1 179 145	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	9 342 366		1 334 403	
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)		229 525 553		9 534 788	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	38 255 719		32 927 263	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	67 946 691		2 865 869	
TOTAL (IV)		106 202 410		35 793 132	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		374 199 926		48 277 244	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		102 256	41 319 031	
	Terrains		4 619	13 111 296	
Constructions	Sur sol propre		148 386	53 091 186	
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		193 640	36 501 751	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 429 201	109 663 919	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			317 126	
	Matériel de transport		648 461	1 655 473	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		1 691 347	9 927 168	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	7 401 673	6 749	3 268 346	
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)		7 401 673	4 122 403	227 536 266	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			71 182 982	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	14 316 000	4 107 195	52 389 365	
TOTAL (IV)		14 316 000	4 107 195	123 572 346	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		21 717 673	8 331 855	392 427 643	

Les actifs immobilisés ne font pas l'objet de nantissements ou d'hypothèques.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées :

- de logiciels à usage interne pour un montant de 3 171 k€ en valeur brute ;
- d'un fonds de commerce d'une valeur de 10 000 k€, lié à l'activité PEM de Massy (ce fonds est déprécié à hauteur de 2 961 k€, la valeur nette s'élève donc à 7 039k€) .
- de coût de développement des logiciels informatiques pour un montant de 28 147k€.

Immobilisations corporelles :

Les principaux investissements réalisés s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de la société basée sur trois grands axes :

- renforcement de la sécurité des installations et des personnes,
- optimisation de la productivité et de la qualité des produits et des services,
- adaptation de la gamme d'offre de produits à la demande.

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières brutes augmentent de 35 793 K€, mais cette forte variation nette s'explique principalement par l'augmentation du poste « titres de participation et créances rattachées »

- pour + 14 316 K€ due à l'augmentation de la participation chez Super GRID Institute suite à la souscription à l'augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles détenues sur la société comptabilisées initialement dans le poste "Prêts et autres immobilisations financières".
- pour + 18 686 k€ due à la prise de participation au capital de la société GE Digital Services Europe dans le cadre de l'apport partiel d'actif fait par Grid Solutions SAS à cette dernière.

Amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		10 685 362	5 445 063	72 989	16 057 436
Terrains		2 317 011	63 998	664	2 380 345
Constructions	Sur sol propre	22 187 502	641 085	21 468	22 807 119
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements	28 129 755	1 356 005	176 847	29 308 913
Installations techniques, matériels et outillages		91 579 717	3 900 768	1 328 493	94 151 992
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	308 113	5 647		313 759
	Matériel de transport	1 603 924	290 892	594 887	1 299 929
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 910 860	305 198	1 622 335	8 593 723
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		156 036 882	6 563 593	3 744 694	158 855 780
TOTAL GENERAL (I + II + III)		166 722 243	12 008 656	3 817 683	174 913 216

Note 11 - Stocks et en cours

RUBRIQUES	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Depreciations	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	31 528 062	3 746 396	27 781 665	31 266 167
En cours de production de biens	32 962 721		32 962 721	38 690 089
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	16 152 579	1 202 904	14 949 675	12 841 046
Marchandises	927 495		927 495	881 222
TOTAL Stock	81 570 856	4 949 300	76 621 556	83 678 523

Compte tenu des circonstances exceptionnelles à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 liées au plan de réorganisation de l'activité HVS France, et en raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'inventaire physique des stocks d'en-cours et de produits finis de l'unité AHT, la société n'avait pas été en mesure de justifier les écarts d'inventaires identifiés lors l'inventaire physique, ni de documenter la correction des écarts d'inventaires identifiés lors de l'inventaire physique. Ces stocks s'élevaient à 23 124 552 euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, la société a procédé à un inventaire physique exhaustif du site concerné et justifié les écarts d'inventaires identifiés lors l'inventaire physique ainsi que leur correct enregistrement ; la situation constatée à la clôture de l'exercice précédent ne subsiste donc plus au 31 décembre 2020.

Note 12 - Créances clients et comptes rattachés et autres créances

RUBRIQUES	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Depreciations	Net	Net
Clients facturations émises	397 913 670	15 311 597	382 602 073	468 574 302
Clients facturations à émettre	29 109 631	0	29 109 631	49 629 510
Créances clients et comptes rattachés	427 023 301	15 311 597	411 711 704	518 203 813
Créances sociales	1 574 539	0	1 574 539	2 317 224
Créances fiscales	25 407 975	0	25 407 975	29 106 475
Groupe et associés	9 659 873	0	9 659 873	21 999 079
Débiteurs divers	2 227 285	3 643	2 223 642	2 751 258
Autres créances	38 869 673	3 643	38 866 030	56 174 036
TOTAL DES CREANCES	465 892 974	15 315 240	450 577 734	574 377 850

Note 13 - Echeancier des créances

		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts			52 192 245	52 192 245	
Autres immobilisations financières			197 119	197 119	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			52 389 365	52 389 365	
Clients douteux ou litigieux			3 131 383	3 131 383	
Autres créances clients			423 891 918	423 891 918	
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour dép ant constitués.				
Personnel et comptes rattachés			1 331 778	1 331 778	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			242 762	242 762	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		16 535 346	16 535 346	
	Taxe sur la valeur ajoutée		8 855 317	8 855 317	
	Autres impôts				
	Etat - divers		17 312	17 312	
Groupes et associés			9 659 873	9 659 873	
Débiteurs divers			2 227 285	2 227 285	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			465 892 975	465 892 975	
Charges constatées d'avance			79 848	79 848	
TOTAL DES CREANCES			518 362 188	518 362 188	

Note 14 - Disponibilités

Au total, le solde des comptes bancaires (débiteurs et créditeurs) et caisses s'élève à + 13 460 K€

Ce solde se compose comme suit:

- à l'actif, des disponibilités pour 13 918 K€,
- au passif, des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour 459 K€.

La gestion des disponibilités de la société s'effectue au travers d'un contrat de «cash pooling» avec la société GE Treasury Services Industrial Ireland Unlimited afin d'optimiser la trésorerie du Groupe en date de valeur.

Les opérations de centralisation de trésorerie au niveau du groupe via le «cash pooling» sont comptabilisées dans les comptes relatifs aux banques, en contrepartie du compte courant avec GE Treasury Services Industrial.

Les positions de trésorerie figurant au bilan reflètent le décalage entre date d'opération et date de valeur du «cash pooling», ainsi que les positions bancaires des établissements stables à l'étranger ne bénéficiant pas du «cash pooling» automatique.

Note 15 - Capitaux propres

Capital social

Le capital social de 21 200 000 € est composé au 31 décembre 2020 de 1 325 000 actions d'une valeur nominale de 16 € détenues à 100 % par ALSTOM Grid Alliance B.V.

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	21 200 000						21 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	58 800 000						58 800 000
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	7 447 810						7 447 810
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	5 255 561				-40 126 671		-34 871 110
Résultat de l'exercice	-40 126 671	40 126 671	- 46 489 734				- 46 489 734
Subventions d'investissement	944 738	456 514	- 1 006 797				394 455
Provisions réglementées	16 312 412		- 1 136 821				15 175 591
TOTAL CAPITAUX PROPRES	69 833 850	40 583 185	- 48 633 352		-40 126 671		21 657 011

Le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de 40 126 671 € a été affecté en totalité au report à nouveau .

Note 16 - Provisions pour risques et charges et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	16 312 412	0	1 136 822	15 175 591
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	16 312 412	0	1 136 822	15 175 591
Provisions pour litige	90 092 419	965 767	41 462 895	49 595 291
Provisions pour garantie	61 744 405	4 315 668	17 883 152	48 176 921
Provisions pour pertes sur marchés à terme	13 820 717	2 437 309	3 766 411	12 491 615
Provisions pour amendes et pénalités	4 310 275	40 000	1 451 772	2 898 503
Provisions pour pertes de change	500 309	1 259 736	500 309	1 259 736
Provisions pour pensions	58 520 711	66 477	12 093 598	46 493 589
Provisions pour impôts	13 027 509	118 220	2 414 958	10 730 772
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	50 569 844	4 601 737	16 284 693	38 886 888
TOTAL (II)	292 586 190	13 804 914	95 857 788	210 533 315
Provisions sur immobilisations incorporelles	1 316 000	1 645 000		2 961 000
Provisions sur immobilisations corporelles	6 134 075	0	556 540	5 577 535
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	25 352 739	4 000 000	100 000	29 252 739
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	4 391 888	1 150 295	592 883	4 949 300
Provisions sur comptes clients	14 771 137	4 548 634	4 008 174	15 311 597
Autres provisions pour dépréciations		3 643		3 643
TOTAL (III)	51 965 839	11 347 572	5 257 597	58 055 814
TOTAL GENERAL (I + II + III)	360 864 441	25 152 486	102 252 207	283 764 720
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 645 766	32 518 188	
Dont dotations et reprises financières		4 000 000	656 540	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 506 720	57 277 275	

Provisions pour litige

Il est rappelé que le gestionnaire du réseau à haute tension des Pays-Bas, TENNET TSO BV, avait lancé en septembre 2010 une procédure à l'encontre d'ALSTOM SA, ALSTOM Grid SAS, Cogelex et ALSTOM Holdings pour obtenir le versement de dommages et intérêts dans le cadre des ententes anti-concurrentielles sur le marché GIS.

Le 10 juin 2015, en première instance, le Tribunal de Gelderland au Pays-Bas (Arnhem District Court) a condamné ALSTOM SA, ALSTOM Grid SAS, Cogelex et ALSTOM Holdings à payer 14 millions d'euros de dommages et intérêts à TENNET, à majorer des intérêts d'un montant de 25 millions d'euros.

ALSTOM a interjeté appel le 24 août 2015. Le 23 août 2016, la Cour d'Appel d'Arnhem-Leeuwarden a suspendu les effets de la décision rendue en première instance.

Il a été décidé que l'éventuel paiement serait pris en charge en totalité par Grid Solutions SAS et dans ce contexte, Grid Solutions SAS a une provision de 49 millions d'euros comptabilisée dans ses comptes clos au 31 décembre 2020.

Une provision pour risque de litiges liés à d'autres marchés GIS a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour un montant global de 123 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, cette provision s'élevait à 121 millions d'euros. En juillet 2020, en coopération avec le service juridique du Groupe General Electric, la société a résolu ce litige, cela engendrant une reprise de provision de 79 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019. Sur l'exercice 2020, la provision a été reprise en totalité pour un montant de 41 millions d'euros, la société Grid Solutions SAS ayant procédé au versement de 38 millions d'euros sur l'exercice 2020 conformément à l'accord signé.

Accord sur le plan senior

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 31 décembre 2019, la société avait comptabilisé l'ensemble des coûts liés à ce dispositif à hauteur de 18 290 K€.

A la clôture de l'exercice 2020, la provision s'élève désormais à 15 607 K€.

Note 17 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
DETTES EXPLOITATION		
Fournisseurs, factures parvenues	121 529 399	141 290 859
Fournisseurs, factures non parvenues	58 836 133	68 905 124
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	180 365 532	210 195 983
Dettes fiscales et sociales	74 690 855	101 980 007
TOTAL	255 056 387	312 175 990

Note 18 - Echancier des dettes

Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		458 575	458 575		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		4 095 052	2 167 260	1 927 792,50	
Fournisseurs et comptes rattachés		180 365 532	180 365 532		
Personnel et comptes rattachés		44 065 702	44 065 702		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		26 740 065	26 740 065		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	878 130	878 130		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	3 006 958	3 006 958		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		15 316 907	15 316 907		
Autres dettes		14 412 076	14 412 076		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1 902 246	1 902 246		
TOTAL DES DETTES		291 241 244	289 313 451	1 927 792,50	

Note 19 - Instruments financiers de couverture

La totalité des instruments de couverture contractés par la société visent à couvrir l'exposition au risque de change :

montants en K€	Exercice N			Exercice N-1		
	Montant notionnel des instruments	Instruments à juste valeur positive	Instruments à juste valeur négative	Montant notionnel des instruments	Instruments à juste valeur positive	Instruments à juste valeur négative
Achats à terme	290 760 484	2 451 038	- 2 204 631	279 070 664	2 418 338	- 1 783 771
Ventes à terme	399 078 267	5 780 844	- 2 900 447	377 325 198	2 157 977	- 3 438 395
TOTAL JUSTES VALEUR	689 838 750	8 231 882	- 5 105 078	656 395 862	4 576 315	- 5 222 166

Note 20 - Effectifs

Effectifs moyens de la société

Effectif	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	1 345	1 429
Employés techniciens et agents de maîtrise	590	618
Ouvriers	355	377
TOTAL	2 290	2 424

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs au titre de leurs mandats.

Note 21 - Engagements hors bilan

Engagement au titre des cautions bancaires et garanties de société-mère délivrées aux clients de la société

La société est engagée à dédommager les établissements bancaires ainsi que General Electric Co en cas de mise en jeu par les clients des cautions et garanties qui leur ont été délivrées.

Montants en milliers d'euros	Encours N	Encours N-1
Cautions bancaires	447 465	557 838
Garanties société mère	338 283	374 355
Garanties fournisseurs	48 564	52 353
TOTAL	834 312	984 546

Les «cautions bancaires et garanties industrielles données» correspondent aux garanties d'exécution et de bonne fin des contrats long terme telles que prévues contractuellement. Ces garanties sont obtenues auprès des établissements financiers et sont accordées au profit des clients.

Les « garanties de société-mère » correspondent à des garanties commerciales contractuelles données par General Electric Co aux profits des clients de GRID SOLUTIONS et pour lesquelles General Electric Co est en droit de se retourner contre GRID SOLUTIONS en cas de mise en jeu de la garantie.

La société GRID SOLUTIONS SAS n'a aucun engagement d'achat de titres ni de mobilisations de créances à l'exportation.

Jusqu'au 1er novembre 2015, certaines garanties financières données aux tiers étaient elles-mêmes garanties par un cautionnement solidaire d'Alstom Holding pour un montant total de 350 millions d'euros au niveau du groupe.

A compter du 2 novembre 2015, la garantie d'Alstom Holding a été annulée et remplacée par une caution solidaire donnée par General Electric Co à hauteur de 410 millions d'euros.

Pour ce qui concerne la société GRID SOLUTIONS SAS, les garanties données couvertes par la garantie globale General Electric Co, incluses dans le tableau ci-dessus, s'élèvent à un montant de 5,5 M€.

Engagements donnés :

La société GRID SOLUTIONS SAS a un engagement financier à hauteur de 27 235 000€ vis-à-vis de sa filiale SUPERGRID Institute S.A.S.

Engagements de crédits-baux

Néant

Note 22 - Liste des filiales

Entité légale	Valeur Brute détenue au 31 décembre 2020 (en €)	% Contrôle	comptes à la date du	Capital en K€	Réserves en K€	Chiffres d'affaires en K€	Résultat net en K€	Dividendes encaissés en K€
Grid Solutions Arabia Ltd	9 468	5%	31/12/20	218	4 669	7 243	-593	
Grid Solutions Argentina SA	1 042 826	5%	31/12/20	3 252	8	7 449	35	
Grid Solutions Middle East FZE	35 402	100%	31/12/19	33	14 802	24 030	4 408	
Alstom High Voltage Equipment Saudi Arabia Ltd	559 539	51 %	31/12/20	1 091	- 1 132	0	-15	
COGELEX	7 622	50 %	31/12/20	15	19 320	189 892	2 658	
GSN S.A.		50%	31/12/20	0	-35	12	-29	
Grid Solutions Cote d'Ivoire	1 520	100%						
GE Grid Solutions Nigeria Energy Limited	23 959	99%						
GE Digital Services Europe *	18 685 786	75%	31/12/20	121	22 573	28 735	-1 041	
Supergrid Institute SAS	50 266 500	50%	31/12/20	91 238	-24 560	1 923	- 7 265	
Grid Solutions Pakistan Private Ltd	550 241	20%	31/12/20	1 725	- 1 832	2 700	- 303	
Autres titres de participation	119							
Total	71 182 982							

* Comptes provisoires

Note 23 - Informations sur les parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Note 24 - Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital réalisée en septembre 2021

Par décision de l'associé unique en date du 08 septembre 2021, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société de 24.000.000 euros pour le porter de 21.200.000 euros à 45.200.000 euros, par l'émission de 1.500.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros, libérées intégralement en numéraire.

Les actions nouvelles ont été émises au prix d'émission de 100 euros, soit une prime d'émission de 84 euros par action nouvelle, libérées intégralement en numéraire.

Le prix de souscription total de ces 1.500.000 actions s'élève donc à 150.000.000 euros, dont 126.000.000 euros, au titre de la prime d'émission. Cette prime d'émission est affectée au compte de « primes d'émission » destiné à apurer les pertes de la Société pour l'exercice en cours ou les exercices ultérieurs.

Accord sur le plan de réorganisation de l'activité HVS France signé en mars 2021

En date du 19 novembre 2019, les Organisations Syndicales Représentatives et la Direction des relations sociales avaient signé un accord de Plan de Sauvegarde de l'emploi couvrant les activités HVS en France. Cet accord avait fait l'objet d'une validation par la DIRRECTE de la région Rhône Alpes en date du 31 décembre 2019. Il visait essentiellement le transfert de l'activité de production AIS de Villeurbanne sur le site de Aix les Bains.

Au cours du 1er semestre 2020, la situation économique et financière de Grid Solutions a continué à se dégrader au niveau mondial et sur l'ensemble du portefeuille d'activités du groupe. Afin de répondre à cette nouvelle dégradation et dans le cadre des orientations stratégiques, la direction de Grid Solutions a décidé en juin 2020 d'arrêter le plan de réorganisation HVS validé fin 2019 et de commencer en octobre 2020 une procédure d'information avec Organisation Syndicales Représentative sur un nouveau Plan de Sauvegarde de l'Emploi couvrant les différentes lignes de produits ainsi que le siège avec l'objectif de rendre la gestion des activités plus efficace, de réduire les coûts de production, d'optimiser les implantations géographique et d'engager une politique de croissance sélective. Le projet prévoyait 581 suppressions de postes (dont 135 vacants), la modification de 52 contrats de travail dont 48 dans le cadre d'un changement de localisation et la création de 164 postes.

Ce plan a fait l'objet de 2 réunions de négociation en 2020 (24 novembre, 9 décembre) et a provoqué un conflit social du 20 novembre au 17 décembre. Les négociations relatives à ce plan ont repris en janvier 2021.

Conformément à l'avis du CNC 2000-01 sur les passifs (§ 5.12.4) pour que la société soit engagée, il faut qu'à la clôture il y ait:

- soit un « début d'exécution du plan » ;
- soit une « annonce publique de ses principales caractéristiques »

et que (§ 1.3.3) : « l'annonce aux tiers concernés n'est pas nécessairement individuelle. Une annonce publique ou, s'agissant des salariés, à leurs représentants, est suffisante. »

Ce même texte précise dans son § 5.12.3 que : « l'existence de l'obligation nécessite que la décision soit traduite par un plan formalisé et détaillé de la restructuration précisant au moins :

- l'activité ou la partie d'activité concernée,
- les principaux sites affectés,
- la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail,
- les dépenses qui seront engagées ; et
- la date à laquelle le plan sera mis en œuvre. ».

A la clôture 31 décembre 2020, la société a considéré que ces critères n'étaient pas remplis, en particulier les négociations entre Grid et les IRP étaient encore en-cours notamment concernant les sites concernés, le nombre de postes supprimées ou encore les mesures d'accompagnement qui étaient des éléments non encore totalement définis. En effet, les négociations avaient repris en janvier 2021 et ont abouti à la signature d'un accord au 5 mars 2021. Cet accord qui a modifié de manière significative les propositions de la direction émises en 2020 a été validé par la Direccte le 14 avril 2021.

Factoring

Le contrat de factoring avec GE Capital a pris fin au cours du 1er trimestre 2021.

Grid Solutions SAS
Société par actions simplifiée au capital de 45 200 000 €
Siège social : 204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
389 191 800 RCS NANTERRE

**Décisions de l'Associé unique
en date du 20 Octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt Octobre,

La société GE Grid Alliance B.V., société de droit néerlandais, au capital de 1.244.711.852,25 €, dont le siège social est à Verlengde Poolseweg 16, Breda 4818 CL, Breda, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 50750445, représentée par Guillaume ZAGDOUN, (ci-après, l'« **Associé Unique** »), agissant en qualité d'Associé Unique de la société Grid Solutions SAS (ci-après, la « **Société** »),

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Le Comité des Directeurs a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice lors de sa réunion du 18 Octobre 2021.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été mis à la disposition du Commissaire aux comptes dans les conditions légales, qui a pu établir son rapport sur les comptes annuels.

Tous les documents prévus par la loi et les statuts ont été adressés dans les conditions requises à l'Associé Unique ;

Conformément à l'article 16.2 des statuts, le Comité Social et Economique en a été informé et a reçu les mêmes documents que ceux mis à la disposition de l'Associé Unique.

A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- ✓ Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- ✓ Modification de l'article 17 des statuts ;
- ✓ Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- ✓ Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion du Comité des Directeurs et du Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve le Rapport de Gestion, les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une perte de -46 489 734 €.

Il approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus entier et sans réserve aux membres du Comité des Directeurs de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de ce qu'aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été exposée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, sur proposition du Comité des Directeurs, décide d'affecter comme suit le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à -46 489 734 € :

- Résultat net de l'exercice	€	-46 489 734
- Report à nouveau antérieur	€	-34 871 110

- Montant à allouer	€	-81 360 844
- Au report à nouveau	€	-81 360 844

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique reconnaît qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide de modifier l'article 17 – « Commissaires aux Comptes » des statuts de la Société dont la nouvelle rédaction sera la suivante :

« Article 17 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la Loi.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet KPMG SA et de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet Salustro Reydel, à l'issue des présentes décisions. L'associé unique décide de nommer, en remplacement du Cabinet KPMG SA, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

Le Cabinet Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex,
572 028 041 RCS Nanterre

L'associé unique décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant en remplacement du Cabinet Salustro Reydel

SIXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions ainsi que des statuts et de toutes autres pièces qu'il y aurait lieu, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publication, dépôt et autres prévues par la loi.

Fait à Amsterdam
Le 20 Octobre 2021



L'Associé unique
GE Grid Alliance B.V.
Guillaume ZAGDOUN